



## Canada - Les résidents de l'Ontario qui refusent de se faire vacciner contre le COVID-19 peuvent faire face à certaines limites, dit le Dr David Williams

Par [Guy Boulianne](#)

Mondialisation.ca, 04 décembre 2020

[guyboulianne.com](http://guyboulianne.com)

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Le médecin-hygiéniste en chef de l'Ontario, au Canada, déclare que le vaccin COVID-19 sera traité de la même manière que les autres vaccins: pas obligatoire, mais requis pour un certain accès. Le Dr David Williams a déclaré que le gouvernement ne pouvait forcer personne à l'accepter.

Les résidents de l'Ontario qui refusent de se faire vacciner contre le COVID-19 peuvent faire face à certaines limites, dit le médecin hygiéniste en chef, le Dr David Williams. Quelqu'un peut devoir présenter une preuve de vaccination, par exemple, pour entrer dans une maison de retraite ou un hôpital sans équipement de protection individuelle, a-t-il déclaré le 3 décembre dernier.

Une preuve pourrait également être requise pour aller à l'école, bien qu'aucune décision n'ait encore été prise, a-t-il déclaré. « *Non pas que quelqu'un va être forcé de le prendre contre sa volonté* », a déclaré Williams. « *Nous ne voyons pas que cela soit nécessaire parce que... nos vaccins se sont avérés historiquement être la meilleure chose que nous ayons.* »

Le débat sur la vaccination obligatoire a été analysé pendant la pandémie, comme par Léger et l'Association d'études canadiennes. En octobre, leur sondage a révélé que 39% des personnes interrogées ont déclaré que le vaccin devrait être obligatoire, ce qui représente une baisse de 18% par rapport à un sondage similaire en juillet et de plus de 20% en mai. Il est trop tôt pour dire combien de personnes devront être vaccinées en Ontario avant que le gouvernement ne commence à assouplir les restrictions liées au COVID-19, a-t-il déclaré. Parfois, le seuil est « l'immunité du troupeau », un pourcentage qui garantit la protection de la population générale, a-t-il déclaré. Le premier ministre Doug Ford a déclaré que la province serait prête à commencer à vacciner les Ontariens dès que les doses arriveront. Des responsables fédéraux ont déclaré à la province que les premiers vaccins seraient disponibles au début de 2021. « *L'approvisionnement initial sera très limité* », a dit Ford. « *Et il reste encore beaucoup de travail à faire. Il reste de nombreuses questions sans réponse.* »

**Le médecin-hygiéniste en chef de l'Ontario, Dr David Williams, déclare que le vaccin COVID-19 sera traité de la même manière que les autres vaccins: pas obligatoire, mais requis pour un certain accès. ([à partir de](#)**

La ministre de la Santé, Christine Elliott, a déclaré que les populations vulnérables comme les résidents des foyers de soins de longue durée et les travailleurs de la santé de première ligne bénéficieront d'une priorité absolue. Ford et Elliott ont déclaré qu'ils publieraient prochainement plus de détails sur un groupe de travail mis en place pour aider à gérer le déploiement du vaccin.

Nous pouvons donc conclure que les gouvernements n'ont pas à rendre le vaccin obligatoire, ils peuvent simplement rendre la vie invivable pour les personnes qui refusent de se faire vacciner. Si les bars, les restaurants, les cinémas, les sites sportifs, les compagnies aériennes, les employeurs et autres font tous de la vaccination une condition de service obligatoire, toute personne qui refuse de la prendre sera réduite à une forme personnelle de verrouillage *de facto* avec une vie sociale et une mobilité complètement ralenties.

La source originale de cet article est [guyboulianne.com](http://guyboulianne.com)  
Copyright © [Guy Boulianne](http://Guy Boulianne), [guyboulianne.com](http://guyboulianne.com), 2020

---

Articles Par : [Guy Boulianne](http://Guy Boulianne)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)